

REGLEMENT GENERAL A LA BONNE TENUE D'UN STAND ARTISANAL MEDIEVAL DANS LES MARCHES ORGANISES PAR MOYEN 'ART INTERNATIONAL ASBL

L'EMPLACEMENT ET LE STAND

Votre stand sera adapté au thème de la fête en l'occurrence « Le Marché Médiéval » et donc constitué de bois et de toile ou adapté en tant que tel. L'emplacement initial aura une longueur de 4 mètres sur une profondeur de 3 m maximum avec possibilité d'acheter des mètres supplémentaires pour allonger votre emplacement. Aucun matériel ne vous est fourni. Vous devez posséder un matériel électrique en bon état de fonctionnement afin de ne pas nuire au raccordement électrique général. L'obligation d'installer un disjoncteur de différentiel entre le raccordement officiel et le stand d'artisan de bouche reste d'actualité. Celui-ci sera adapté pour une sortie recommandée de maximum 2200W et 10A. Tout matériel défectueux engageant des frais de déplacement ou des surcoûts occasionnés aux organisateurs seront facturés à l'artisan incriminé.

Un montant supplémentaire sera pris en compte pour la demande de courant électrique. **L'utilisation des bougies lanternes et autres accessoires d'éclairage basique est un avantage.**

Un extincteur est à prévoir dans chaque stand. Lors de votre installation veillez à respecter scrupuleusement le ou les produits dont vous avez fait mention obligatoire dans votre bulletin d'inscription. Si vous êtes artisan, travaillant vos propres produits ou articles, vous êtes tenus d'envoyer un dossier explicatif prouvant votre artisanat.

Vous êtes tenu de porter l'habit médiéval se rapportant au thème de la fête. Il n'est pas nécessaire de dépenser énormément pour être habillé médiéval. Des sous-vêtements médiévaux ne coûtent pas très chers et sont agréables à porter surtout pour la bonne saison. Si vous voulez trouver la parfaite harmonie vestimentaire ou si vous voulez de la décoration et des tissus vous pouvez consulter mon site de vente www.moyenartinternational.com

Votre emplacement sera réservé après versement préalable de 30 euros de caution dès l'envoi de votre bulletin d'inscription et ce dans tous les cas de réservation. Cette caution ne sera remboursée en aucun cas et servira à financer le travail de la partie administrative en cas d'absence. Le solde sera versé à la date extrême de paiement de l'emplacement indiqué sur le bulletin. Pour ceux qui utilisent des chèques français barrés pour réserver, ils seront rédigés au porteur et devront être échangés lors de votre arrivée. L'envoi d'un chèque n'exclut pas le paiement de la caution. Les artisans qui réclament une facture lors de la fête sans avoir payé anticipativement se verront majorés de 20% du montant dû en plus du montant de la facture. Tout manquement à ses directives entraînera une suppression de participation.

LOIS COMMERCIALES

Afin de vous garantir de manière légale de tout problème d'ordre commercial ou juridique, vous êtes tenu d'afficher devant votre stand, un panneau reprenant les informations commerciales de votre société (Nom et adresse complète, N° d'entreprise, N° d'inscription au registre de commerce et N° de TVA). Vous devez en outre posséder une carte d'ambulant. En ce qui concerne les artisans ou revendeurs français vous devez être en possession d'une carte professionnelle de commerçant et prouver votre inscription au registre de la chambre de commerce des métiers. Vous êtes tenu de remplir une déclaration TVA en Belgique. Tout manquement à ce règlement général peut entraîner une suppression de votre participation et être radié d'office pour tous les marchés que Moyen'Art International organise.

PARTICULARITES

Les stands réservés aux métiers de bouche et à la cuisson de produits alimentaires posséderont des toiles de tonnelle ignifugées. Tous les appareils de conservation des aliments et de cuisson et doivent être conformes aux prescriptions de l'AFSCA et aussi aux normes des Services d'Incendie. Des contrôles sont régulièrement effectués. Les plaques de cuisson, crêpière, four et autre appareil de consommation importante sont à spécifier et la préférence en matière de choix ira au détenteur d'appareils à basse consommation ou au gaz. Il est interdit de vendre sur les marchés médiévaux, des barbes à papa, pommes d'amour, frites, hamburgers, pittas, hot-dog, pizza, maïs, cannettes de bière ou limonades, boissons en récipients en matière plastique et tout autre produit de foire. **Tout doit garder son caractère historique de base sauf avis contraire.**

MONTAGE ET DEMONTAGE

Le montage des stands se fait - le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 8h00 à 9h30 (avec présence de l'organisateur) 10h – vérification des installations électriques, **dégagement des véhicules qui ne peuvent en aucun cas rester dans le marché** et ouverture au public. Fermeture du site vers 21H. Le dimanche ouverture des stands de 10h à 18h. Démontage des stands à partir de 18h00.

Tous les renseignements concernant les marchés sont à prendre en compte sur la page web suivante : <https://www.moyenartinternational.com/calendrier/2018/>

RESERVATION ET PAYEMENT

La réservation d'emplacement se fait par le biais d'un bulletin d'inscription qui vous est envoyé par mail en même temps que cette réglementation. Il suffit de me renvoyer ce bulletin dûment complété et signé soit par mail ou par courrier postal à moyenartinternational@gmail.com Moyen'Art International a.s.b.l. 29 chaussée du Roi Baudouin à 7030 St Symphorien Belgique.

L'inscription n'est valable qu'après avoir viré le montant de votre réservation sur le compte de Moyen'Art International asbl IBAN BE30000179848811 BIC BPOTBEB1

Lorsque vous renvoyez votre bulletin d'inscription par courrier postal et que vous y joignez un chèque de réservation (pour les français) il vous sera échangé contre le montant de votre réservation avant de vous installer.

Tout paiement sur place pour quelle que soit la raison engendrera des frais supplémentaires de facturation qui seront majorés de 20% du prix total de l'emplacement.

ATTENTION : TOUT MANQUEMENT A CE REGLEMENT ENTRAINERA UNE EXCLUSION D'OFFICE ET DEFINITIVE POUR LES AUTRES EVENEMENTS.

LIBERT Jean

Président de Moyen'Art International A.S.B.L.

www.moyenartinternational.com - 0032 476 22 41 21